

# Agent·e poste central d'exploitation

## Mission

L'agent·e poste central d'exploitation régule et optimise les ressources aéroportuaires, liées à la piste et/ou des équipes et personnels navigants, et des avions en fonction des informations liées à l'exploitation.

## Activités

Gérer les affectations des ressources aéroportuaires, les avions, les équipes nécessaires à l'activité

Réguler et optimiser les ressources humaines et matérielles en fonction du déroulement et des contraintes de l'exploitation

Traiter et relayer l'information auprès des professionnels

## Compétences & Qualités

Rigueur

Réactivité

Adaptabilité

Bon sens de l'organisation

Esprit d'équipe

## Conditions d'exercice

Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport personnel. Le permis B et un véhicule sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

## Formation

Formation au métier en interne.

## Évolution

Evolution possible vers des postes d'encadrement ou vers d'autres métiers selon la mobilité interne de l'entreprise.

## Accès à l'emploi

Postuler auprès des compagnies aériennes, d'entreprises d'assistance aéroportuaire ou des gestionnaires d'aéroports.